

Année 2023

Gastro-entérologues libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des gastro-entérologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

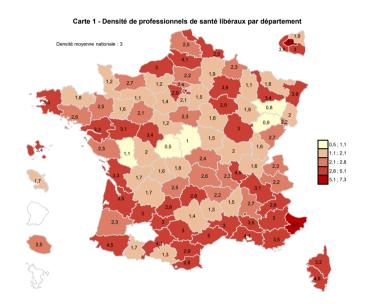
Source, champ et définitions

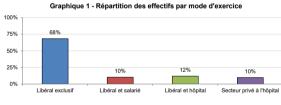
- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

 Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

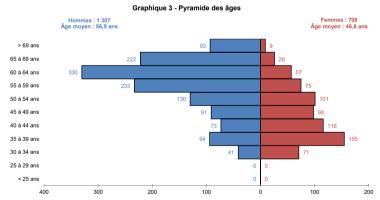
1. Démographie











On dénombre 2 021 gastro-entéroloques conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 86 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus d'un tiers avant 60 ans ou plus. En movenne les femmes sont sous-représentées (35%) mais la tendance s'inverse en fonction des transcert du des femmes de moins de 50 ans. Les gastro-entérologues exercent en grande majorité en libéral exclusif (68%) tandis qu'environ un sur huit exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de gastro-entérologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse ainsi qu'en Guadeloupe. A l'inverse, il n'y a aucun gastro-entérologue dans les régions Guyane et Mayotte.



Année 2023

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	229 638 231	244 422 549	152 940 512	91 482 038	170 695 579	201 526 118	130 893 020	70 633 097
Dépassement	6 039 739	88 226 564	35 714 725	52 511 839	4 669 467	70 285 062	30 996 677	39 288 385
HSD moyen par PS	236 740	232 562	249 495	208 863	269 236	260 370	276 146	235 444
Dépassement moyen par PS	6 227	83 945	58 262	119 890	7 365	90 808	65 394	130 961

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte HSD (en milliers d'euros) Type d'acte Conventionnés secteur 2 secteur 2 Total non adhérents adhérents à l'Optam 152 941 à l'Optam 91 482 229 638 474 061 Total 30 056 29 756 74 632 48 368 153 056 Actes cliniques 145 188 Consultations et téléconsultations **45 617** 37 519 **69 815** 56 518 Avis ponctuel de consultant CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste 24 943 12 34 6 983 4 344 469 23 666 Autres consultations et téléconsultations Majorations
Autres actes cliniques 4 660 2 679 289 7 628 157 147 894 72 95 570 239 302 518 10 59 053 Actes techniques

ADC - Acte de chirurgie

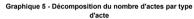
ADE - Acte d'échographie 50 818 7 259 34 590 2 178 20 868 106 276 56 035 ATM - Acte technique médical (hors imagerie)
Autres actes techniques 88 426 36 737 181 199 1 391 2 767 384 4 543 Rémunérations forfaitaires 2 290 1 747 761 4 798

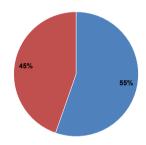


- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Autres

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

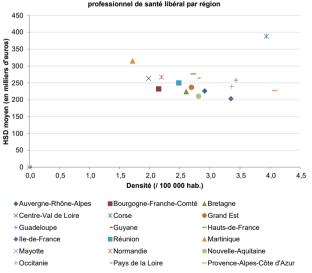
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte					
	Nombre d'actes (en milliers)				
		Conventionnés	Conventionnés secteur 2	Total	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2			
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Iotai	
		à l'Optam	à l'Optam		
Actes cliniques (hors majorations)	1 598	1 035	660	3 293	
Consultations et téléconsultations	1 594	1 032	660	3 287	
Avis ponctuel de consultant	1 018	676	450	2 144	
C - Consultation au cabinet par le médecin	39	44	13	96	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	528	300	188	1 016	
Autres consultations et téléconsultations	9	12	10	30	
Majorations	1 063	589	69	1 721	
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	492	274	30	796	
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	519	281	33	832	
Autres majorations	53	34	7	93	
Autres actes cliniques	4	2	0		
Actes techniques	1 306	839	511	2 656	
ADC - Acte de chirurgie	294	189	124	607	
ADE - Acte d'échographie	113	33	16	162	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	871	555	364	1 789	
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	22	57	6	85	
Autres actes techniques	6	5	2	12	

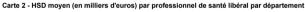


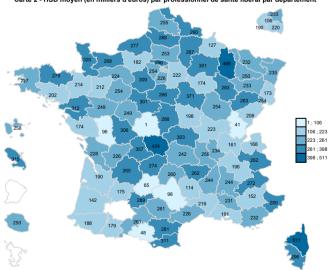


■ Actes cliniques (hors majorations) ■ Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région







Les honoraires (y compris dépassement) des gastro-entérologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 568 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 1 408 (soit 70% de l'effectif total), ces honoraires sont de 447 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 19% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 36% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent près de deux tiers de leurs HSD tandis que les actes cliniques sont leur deuxième source de revenus avec 32%. En nombre d'acte, plus de la moitié (55%) des actes effectués par les gastro-entérologues sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en lle-de-France et en Nouvelle-Aquitaine alors qu'ils sont plus importants en Corse et en Martinique.



Année 2023

3. Patientèle



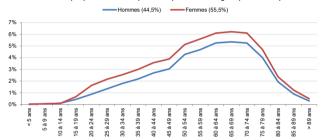
1 516

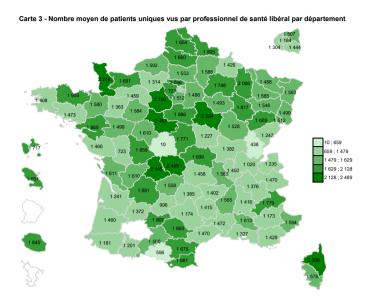
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

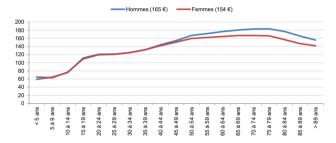
Percentile	Patients		
1er percentile	10		
5e percentile	309		
10e percentile	489		
20e percentile	837		
30e percentile	1 129		
40e percentile	1 325		
Médiane	1 506		
60e percentile	1 687		
70e percentile	1 876		
80e percentile	2 120		
90e percentile	2 460		
95e percentile	2 784		
99e percentile	3 436		

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les gastro-entérologues voient 1 516 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 500 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 490 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (56% contre 44%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les gastro-entérologues ayant le plus de patients es situent en Martinique et en Corse alors que ceux ayant le moins de patients se situent en lle-de-France et en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à une patiente (165 € contre 154 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminines jusqu'à 49 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle masculine à partir de 50 ans.

4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	477 013		
Pharmacie	333 529	70%	
Biologie	72 742	15%	
Liste des produits et prestations	21 755		
Autres	48 987	10%	



La pharmacie est le premier poste de prescription des gastro-entérologues. Il représente plus de deux tiers du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la biologie est leur deuxième poste de prescription (environ un septième du total).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité



-HSD moven

-HSD

Après une période stable jusqu'en 2013, les effectifs ont amorcé une baisse, passant de 2 130 en l'an 2000 à environ 2 020 en 2023 (-0,2% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de gastro-entérologues par habitant a diminué passant de 3,5 à 2,96 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 300 millions d'euros à 474 millions d'euros, soit une évolution de +2% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2,2%.